

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/03/2022

Référence
17_2022

Objet de la délibération
BP 2022 Budget Service de l'Eau & Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

Date de la convocation
01/03/2022

Date d'affichage
01/03/2022

Vote
UNANIMITE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 08/03/2022

Et

Publication ou notification du :
08/03/2022

L' an 2022 et le 8 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : PIART Steve à Mme LINGAT Nicole, RABIN Patrice à M. ANTOINE Jérôme, VANZELLA Yoann à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. SONZOGNI Jean-Luc

Objet de la délibération : **BP 2022 Budget Service des Eaux & de l'Assainissement**

M. le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les lignes budgétaires du Budget Primitif du service de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 224 512.31 €
- Section d'investissement : 313 245.53 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire et donne tout pouvoir au Maire d'exécuter le Budget Primitif 2022 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/03/2022
Le Maire
François DENEUX

